

Mises à jour concernant la rapide détérioration des conditions de vie des prisonniers et détenus palestiniens du fait de la diffusion continue de la maladie (COVID-19)

Description

Par Addameer, 23 mars 2020

Selon les informations reçues par Addameer du Service israélien des prisons (IPS), trois détenus actuellement sous interrogatoire qu'Addameer représente l'ont transférés à la clinique de la prison d'al-Ramleh. Ces prisonniers sont Ahmad Nassar, Qais Daraghmeh et Ibrahim Awad. L'information reçue ne contenait que la localisation des détenus, sans aucun détail sur leurs conditions de détention et leur état de santé.



Le 18 mars 2020, Addameer a été informé qu'un détenu palestinien sous interrogatoire aurait été exposé au COVID-19, transmis par contact avec un interrogateur de l'Agence de sécurité israélienne, qui a été testé positif au coronavirus à Petah Tikva. Addameer a ensuite été informé que les trois détenus mentionnés ci-dessus étaient transférés au centre d'interrogatoire d'Asqalan, puis à celui d'al-Jalameh, et finalement à la clinique de la prison d'al-Ramleh, mais sans recevoir d'information sur leur état de santé. Le détenu et plusieurs autres personnes ont maintenant été placés en quarantaine. L'IPS n'a pas informé les détenus ou leurs représentants l'engageant s'ils seraient testés pour le COVID-19, ni quelles précautions seraient prises pour assurer leur sécurité et leur santé. Addameer a envoyé plusieurs lettres à l'IPS pour obtenir des informations, sans réponse.

Au début de mars 2020, l'IPS a interrompu toutes les visites des familles et des avocats aux prisonniers palestiniens, invoquant une mesure de précaution contre le COVID-19. De plus, les détenus ne sont plus amenés au tribunal pour les audiences, ce qui signifie que leurs représentants l'engageant sont privés de communication directe avec eux, et sont seulement autorisés à leur téléphoner. Il y a actuellement un certain nombre de détenus palestiniens sous interrogatoire qui sont ainsi privés des visites de leur famille ou de leur avocat ; seules les communications téléphoniques ou par vidéo durant les audiences au tribunal sont autorisées. Ces mesures s'inscrivent en continuité avec le refus persistant de l'IPS d'installer des lignes fixes dans les prisons, empêchant ainsi les prisonniers de contacter leurs familles. Dans cette situation, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est la seule entité autorisée à communiquer directement avec les prisonniers palestiniens et à leur rendre visite.

Conditions actuelles de détention dans les prisons des forces israéliennes d'occupation :

Malgré le manque d'information sur les conditions de détention dans toutes les prisons des forces d'occupation israéliennes, ce qui parvient aux organisations montre cependant le manque de soins dont pâtissent les prisonniers palestiniens. Leurs besoins les plus essentiels en matière d'hygiène ne sont pas respectés. De plus, ce n'est que rarement, et seulement dans certaines prisons – dont Rimon, Ofer et al-Naqab – que les prisonniers ont pu recevoir, mais en nombres bien insuffisants par rapport à la surpopulation de ces prisons, des articles d'hygiène et de santé. De plus, les prisons ne sont pas désinfectées régulièrement ; en fait, elles ne l'ont été qu'une ou deux fois. D'autre part, les prisonniers et leurs familles ont rapporté qu'ils ne parvenaient pas à déposer de l'argent sur leurs comptes de cantine. L'IPS n'a pas proposé d'alternative à la cantine, qui est le seul moyen pour les prisonniers d'acheter des produits de première nécessité et de la nourriture. Enfin, les agents de l'IPS ne prennent aucune précaution et continuent d'effectuer les fouilles quotidiennes et le comptage quotidien des prisonniers, cinq fois par jour, sans porter de tenues de protection, de gants ou de masques médicaux. Ils mettent ainsi les prisonniers en danger et les exposent au virus, d'autant plus que jusqu'à aujourd'hui, aucun des prisonniers palestiniens n'a été testé, et leur température n'a pas même été prise.

Traduction : MUV pour l'Agence Média Palestine

Source : [Addameer.org](https://addameer.org)

date créée
2020/03/24